

Obligations vertes TD (émises en 2021) : Utilisation du produit

La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») vise à avoir une stratégie qui se distingue. Ancrés dans notre modèle d'affaires éprouvé, nous sommes guidés par notre volonté de donner à nos clients, à nos collègues et aux collectivités les occasions et la confiance nécessaires pour prospérer dans un monde en évolution. La TD s'efforce d'intégrer la durabilité dans toutes ses activités. Les obligations vertes, sociales et durables (désignées collectivement par « obligations durables ») sont un moyen de démontrer notre engagement à augmenter le flux des capitaux vers une croissance économique à faibles émissions de carbone et socialement responsable. En 2021, la TD a émis sa première obligation verte en vertu du Cadre de travail des obligations durables de la TD, qui a été publié en 2020. L'obligation verte de 2021 est une obligation

triennale d'une valeur de 500 millions de dollars américains arrivant à échéance le 13 décembre 2024, conclue par l'intermédiaire d'un consortium de prise ferme composé d'entreprises appartenant à des minorités, des femmes et des anciens combattants¹.

Aux termes du Cadre de travail des obligations durables de la TD, une somme égale au produit net de l'obligation verte sera utilisée pour financer ou refinancer², en tout ou en partie, des prêts, des investissements et des projets internes ou externes qui respectent les critères des catégories d'obligations vertes admissibles du Cadre. Pour en savoir plus sur les catégories admissibles et les obligations durables de la TD, consultez le [Cadre de travail des obligations durables de la TD](#).

Émission d'obligations vertes de 2021

Voici quatre projets ou entreprises financés par les obligations vertes de la TD émises en 2021, ainsi que le détail des avantages et de l'utilisation du produit par catégorie de projets³.

Transport propre

Montant alloué :

160,9 M\$ US

Description :

Portefeuille de prêts pour voitures de tourisme électriques par l'intermédiaire de Financement auto TD aux États-Unis, qui répondent aux critères d'admissibilité du Cadre de travail des obligations durables de la TD, selon lesquels les émissions des véhicules doivent être inférieures à 50 g d'éq. CO₂/km.

Avantages attendus :

Les véhicules électriques constituent une technologie clé pour décarboniser le secteur du transport, qui compte pour 16% des émissions mondiales de gaz à effet de serre selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Bâtiments écologiques

Montant alloué :

28,6 M\$ US

Description :

Prêt à la construction accordé à 1 Madison Office Fee LLC. (One Madison) afin de financer le réaménagement d'une tour de bureaux de 27 étages et de 1,4 million de pieds carrés dans les quartiers Midtown South/Gramercy de Manhattan, à New York. La TD a agi comme l'un des principaux prêteurs pour ce prêt syndiqué.

Avantages attendus :

One Madison devrait obtenir les certifications WELL et LEED-Gold. Dans le cadre du processus de certification LEED, des objectifs environnementaux sont intégrés aux décisions prises au chapitre de la conception, de la construction et de la planification. Parmi les caractéristiques prévues, notons des systèmes mécaniques à haute efficacité pour conserver l'énergie, de même qu'un mur-rideau à haute performance pour optimiser l'efficacité des systèmes de chauffage et de climatisation. Le projet devrait aussi inclure plus d'un acre d'espace extérieur en marge du bâtiment ou sous la forme de terrasses et toits-terrasses, chacun raccordé à un système d'évacuation des eaux de ruissellement se déversant dans un réservoir de 74 000 gallons. L'eau récupérée sera ensuite utilisée dans les tours de refroidissement du bâtiment.

Énergie renouvelable

Montant alloué :

47,3 M\$ US

Description :

Une facilité de crédit a été accordée à Lightsource Titan Borrower USD Limited (Lightsource bp), une entreprise internationale du secteur des technologies solaires, pour financer des projets destinés à la production commerciale et l'aider à atteindre son objectif de 25 GW d'énergie solaire d'ici 2025. Lightsource bp est une entreprise d'énergie renouvelable. Au moins 95% de ses revenus sont tirés de sources conformes aux critères d'admissibilité du Cadre de travail des obligations durables de la TD.

Avantages attendus :

Une facilité de crédit et d'autres sources de financement ont permis d'élaborer des projets d'énergie solaire d'une capacité d'environ 2 GW. Par ailleurs, Lightsource bp s'efforce de limiter les effets négatifs sur la biodiversité en intégrant à ses projets des mesures de protection de l'écosystème et d'amélioration de la biodiversité. L'entreprise déclare avoir utilisé un plan de gestion de la biodiversité pour la grande majorité des projets qu'elle a développés en 2021.

Énergie renouvelable

Montant alloué :

12,3 M\$ US

Description :

Lettre de crédit et facilités de crédit renouvelables pour soutenir les besoins en garantie et en fonds de roulement des actifs d'exploitation et de développement de Cypress Creek Renewables. Cypress Creek Renewables conçoit, finance, exploite et possède des centrales d'énergie solaire distribuée pour la production commerciale partout aux États-Unis.

Avantages attendus :

En tant que source d'énergie renouvelable, l'énergie solaire contribue à appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. À ce jour, Cypress Creek Renewables a conçu 12 GW de centrales solaires et exploite actuellement 4 GW de centrales solaires. La lettre de crédit et les facilités de crédit renouvelables sont destinées à soutenir l'avancement des projets en développement de Cypress Creek Renewables.

1. Les entreprises ont été certifiées comme appartenant à des minorités, à des femmes ou à des anciens combattants par l'entremise de programmes de certification du U.S. Department of Veterans Affairs, de l'État du New Jersey et du New York & New Jersey Minority Supplier Development Council, selon le cas.
2. Comme le prévoit le Cadre de travail des obligations durables de la TD, les actifs admissibles sont réputés être « financés » par le produit net d'une obligation durable quand l'actif admissible approprié est financé après l'émission de l'obligation durable. Les actifs admissibles sont réputés être « refinancés » par le produit net d'une obligation durable quand l'actif admissible approprié a été financé avant l'émission de l'obligation durable. Par conséquent, le produit net tiré des obligations durables émises aux termes du présent cadre peut être utilisé pour financer de nouveaux actifs admissibles ou refinancer des actifs admissibles existants.
3. Les renseignements et précisions ci-dessous, y compris les avantages attendus, ont été fournis ou confirmés par l'emprunteur concerné.



Rapport sur la distribution du produit

Utilisation du produit au 31 octobre 2022.

Catégorie admissible	Produits distribués (M\$ US)
Catégories environnementales	
Énergie renouvelable	161,9
Efficacité énergétique	25,6
Bâtiments écologiques	136,5
Transport propre	160,9
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental	13,5
Prévention et contrôle de la pollution	–
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	–
Total	498,4 \$^{4,5,6,7}

Rapport d'impact

Les indicateurs d'impact ci-dessous, tels qu'ils sont présentés dans le Cadre de travail des obligations durables de la TD, ont offert les résultats quantifiables attendus sur les plans environnemental et qui sont associés aux obligations vertes.

Catégorie du projet	Indicateur d'impact	Unité	Incidence du produit des obligations vertes de la TD ^{8,9,10,11}
Catégories d'obligations vertes admissibles			
Énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable annuelle ou capacité des usines de production d'énergie renouvelable construites ou remises à neuf	MWh	S. O.
	Réduction ou suppression annuelle des émissions de GES	tonnes d'éq. CO ₂	S. O.
	Valeur du capital naturel	\$ CA	S. O.
Efficacité énergétique	Économies d'énergie annuelles	MWh	S. O.
	Réduction ou suppression annuelle des émissions de GES	tonnes d'éq. CO ₂	718
	Valeur du capital naturel	\$ CA	169 885
Gestion durable des ressources naturelles	Superficie de projets de foresterie durable	hectares	S. O.
	Nombre de projets financés	n ^{bre}	3
Transport propre	Suppression des émissions annuelles (brutes) de GES absolus	tonnes d'éq. CO ₂	11 641
	Capacité des transports en commun	n ^{bre}	S. O.
	Valeur du capital naturel	\$ CA	2 756 300
Bâtiments écologiques	Économies d'énergie annuelles	MWh	1 298
	Réduction ou suppression annuelle des émissions de GES	tonnes d'éq. CO ₂	588
	Valeur du capital naturel	\$ CA	139 145

4. La TD a reçu un produit en espèces de 498 385 000 \$ US après déduction des frais d'agence.

5. La proportion d'actifs admissibles financés ou refinancés pour les produits distribués au 31 octobre 2022 était de 22% et 78%, respectivement.

6. Lisez le [Rapport de l'auditeur indépendant 2022](#) d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

7. Pour en savoir plus sur les principes qui guident la répartition du produit des obligations, consultez le [Cadre de travail des obligations durables de la TD](#).

8. Les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans le projet.

9. Les résultats de l'impact ont été estimés par un consultant tiers engagé par la TD, à l'exception de la « superficie des projets de foresterie durable » et du « nombre de projets financés », qui sont déclarés par la TD à partir de renseignements mis à la disposition du public.

10. Dans cette colonne, la mention « S. O. » indique des catégories pour lesquelles la TD ne dispose pas de données suffisantes pour estimer raisonnablement la proportion attribuée à la TD de l'impact de ces projets.

11. Il est prévu que les indicateurs fournissent une mesure des impacts environnementaux et sociaux qu'on attend d'un projet auquel les produits des obligations vertes ont été attribués, aux termes du Cadre de travail des obligations durables de la TD. Dans la mesure du possible et sous réserve des obligations de confidentialité applicables, ainsi que d'autres obligations de confidentialité, la TD présentera chaque année un rapport dans lequel on trouvera des renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux pertinents. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces indicateurs, car certains facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes décrites dans un indicateur d'impact prospectif, notamment le risque que les projets admissibles ne soient terminés à l'intérieur d'une période définie, voire pas du tout, ou qu'ils n'obtiennent pas les résultats initialement prévus par la TD.



Évaluation du capital naturel¹²

Projets liés aux obligations vertes de la TD

	2022
Émissions de carbone réduites ou évitées (tonnes d'éq. CO ₂)	12 947
Valeur du capital naturel (\$ CA)	3 065 330

Services économiques TD¹³ définit le capital naturel comme le « stock des ressources naturelles (limitées ou renouvelables) et les écosystèmes qui procurent des avantages directs ou indirects à l'économie, à la société et au monde qui nous entoure ». L'évaluation du capital naturel nous aide à cerner les avantages de certaines activités planifiées, leurs coûts réels ainsi que le rendement de l'investissement dans ces activités. Le produit des obligations vertes de la TD a été utilisé pour financer des projets procurant des avantages environnementaux concrets, notamment la construction d'immeubles écoénergétiques, de parcs solaires et éoliens et d'installations hydroélectriques à faible impact.

12. L'évaluation du capital naturel est effectuée par un consultant tiers à partir des données disponibles sur les bâtiments écoénergétiques, le transport propre et les projets de production d'énergie renouvelable, en tenant compte de la part du prêt de la TD dans les produits distribués. Les économies d'énergie attendues pour les bâtiments écoénergétiques sont estimées en comparant l'intensité de la consommation d'énergie des bâtiments certifiés LEED à celle de bâtiments typiques n'ayant pas cette certification, mais ayant la même superficie, et ce, en utilisant les données de la U.S. Energy Information Administration. Les économies d'efficacité énergétique sont ensuite multipliées par les facteurs appropriés visant les émissions associées à l'électricité, afin d'estimer les émissions de GES évitées. Pour les projets de transport propre, on a estimé le différentiel des émissions en utilisation finale entre une voiture moyenne, tel que fourni par l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis et la moyenne des prêts alloués pour les voitures de tourisme électriques. Pour les projets d'énergie renouvelable, la production d'énergie prévue est multipliée par les facteurs appropriés visant les émissions associées à l'électricité au moyen des données d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'EPA aux États-Unis, ce qui permet d'estimer les émissions de GES évitées. Pour les projets de bâtiments verts, de transport propre et d'énergie renouvelable, les émissions de GES évitées sont multipliées par le coût social du carbone, tiré du document [Mise à jour technique des estimations du coût social des gaz à effet de serre réalisées par Environnement et Changement climatique Canada](#), publié par Environnement et Changement climatique Canada, pour calculer la valeur du capital naturel de la suppression ou de la réduction des émissions de GES.

13. www.td.com/francais/document/PDF/economics/special/NaturalCapital_FR.pdf



Mentions juridiques

Le présent rapport Obligations vertes : Utilisation du produit (le « rapport ») est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Les renseignements qu'il contient sont exacts à la date du rapport; après la date figurant sur ce rapport, la Banque Toronto-Dominion (la « TD ») ne sera aucunement responsable ou obligée de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ou le Cadre de travail des obligations durables de la TD l'exige.

Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes ni relativement au caractère approprié de l'émission d'obligations vertes, sociales et durables (désignées collectivement par « obligations durables ») pour répondre aux critères environnementaux, sociaux ou de développement durable exigés par les investisseurs éventuels. Les projets écologiques et sociaux admissibles décrits dans le présent rapport peuvent ne pas répondre aux attentes d'un investisseur en ce qui concerne l'utilisation du produit tiré des obligations durables ou les avantages découlant de ces obligations. En outre, le rapport contient des mesures et d'autres données obtenues auprès de clients et de tiers. Bien que la TD estime que ces sources sont fiables, elle n'a vérifié aucune donnée externe; elle n'a pas non plus évalué les hypothèses sous-jacentes utilisées par lesdites sources externes et ne peut garantir l'exactitude de ces données ou de ces hypothèses. Tout changement à ces données, notamment en raison des méthodologies de cueillette et d'établissement de rapports, peut se traduire par des résultats assez différents de ceux contenus dans le rapport. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par la TD pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi de ces renseignements.

Le présent rapport ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument de la TD ou de ses sociétés affiliées, ou une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par la TD ou ses sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont proposées. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans les valeurs mobilières.

Le rapport ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Le présent rapport n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question. Le rapport peut contenir des projections et des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, notamment des règles d'exonération de la *United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois canadiennes sur les valeurs

mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés sur la distribution du produit des obligations durables et les répercussions estimées des obligations durables en circulation, ainsi que sur la TD et ses objectifs, ses stratégies et son rendement futur. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « objectif », « planifier » et « projet » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, les énoncés prospectifs s'appuient sur des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents, ce qui soulève la possibilité que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions pourraient être inexactes, les hypothèses, erronées, et les buts, visions et objectifs stratégiques de la TD, non atteints.

Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes exprimées. Ces facteurs de risque – dont beaucoup échappent au contrôle de la TD et dont les effets sont difficiles à prévoir – sont les suivants : la difficulté à cibler les actifs qui répondent aux critères des obligations durables, et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés dans les délais prévus ou qu'ils ne le soient pas du tout, ou qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés ou prévus par la TD. Tout changement à ces facteurs, entre autres, pourrait faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes, des cibles, des estimations ou des intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs doivent savoir que ces facteurs de risque ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient également nuire aux résultats de la TD. Pour en savoir plus, consultez le dernier rapport annuel de la TD, dont des mises à jour peuvent être fournies dans les rapports trimestriels. Quand ils se fient aux énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport pour prendre des décisions relativement à la TD et ses titres, les investisseurs et toute autre personne doivent prendre soigneusement en compte les facteurs précédents ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels.

Sauf si la loi l'exige, ni la TD ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour les énoncés prospectifs qui peuvent être faits, à l'occasion, dans ce rapport.

Toute mention des termes « placement durable », « finance durable », « ESG », « carboneutralité », « émissions nettes nulles » ou des termes semblables dans le présent document est destinée à faire référence aux critères définis en interne par la Banque et non à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister. Le rapport peut contenir des adresses de sites Web ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ni contrôlés par la TD. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; le contenu des sites Web tiers dont le lien est fourni n'est en aucun cas inclus ou nommé en référence dans le présent rapport. La TD n'est pas responsable de ces sites Web ni de leur contenu, ni de toute perte ou tout dommage pouvant découler de leur consultation. Si vous décidez d'accéder à tout site Web de tiers dont le lien est fourni dans ce rapport, vous le faites à vos propres risques et vous devez vous conformer aux modalités de ces sites Web.

Mars 2023

